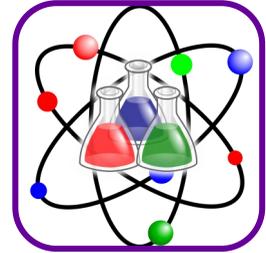


Info-municipal - Juillet 2020



Le Service d'Animation Estivale est commencé!

Hip Hop, Gougounes, Moutarde, Jujube, Daisy, Smarties et Kiwi sont les animateurs pour l'été! En plus, nous avons la chance d'avoir deux stagiaires: Tigrou et Coconut

42 jeunes participent au camp de jour.



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église

Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479

www.municipalite.st-claude.ca

Suivez nous sur Facebook: Municipalité de Saint-Claude



Nouvelles municipales

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, **France Lavertu**, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil à sa séance ordinaire du 9 mars 2020 a adopté le règlement No 2020-224. (2020-324)

Intitulé : « RÈGLEMENT »

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-224 (2020-324)

DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE NEUF ET UN EMPRUNT DE 405 000\$

Que le règlement a été approuvé le 1^{er} juin 2020 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que le règlement entre en vigueur à la date de la présente.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Claude, ce 18 juin 2020.

France Lavertu,
Directrice générale Secrétaire-trésorière

TRAVAUX DE VOIRIE

Les chemins municipaux nécessitent des travaux importants de structure, excavation, recharge-ment, de drainage afin d'offrir un bon état des routes

Les travaux de voirie suivants ont été autorisés et sont déjà réalisés et seront faits durant 2020.

Certains tronçons de chemins pour des travaux d'excavation, de drainage, rechargement de la chaussée des chemins suivants :

Rue de la Laurentie (drainage)

Rang 6 (rechargement entre route de l'église et la limite avec Saint-Georges)

Rang 8 (rechargement entre route de l'église et Grande-Ligne et (chemin Boisson-neault à la fin du chemin)

Chemin Lacroix (rechargement)

Chemin Grande-Ligne (entre Rang 9 et ch. Plante)

Chemin St-Cyr

GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

L'installation de glissières de sécurité par la compagnie Renoflex est prévu dans un tronçon du Rang 6.

SCELLEMENT DE FISSURES

Il avait lieu de faire réparer les fissures de différents chemins afin de préserver le pavage de ces derniers le mandat a été octroyé aux services de Scellement de Fissures Sevigny pour les por-tions en pavage des chemins suivants : Grande-Ligne, Rang 7, Rang 8, Boissonneault, Hamel et Saint-Pierre, et ce en fonction du budget alloué.

TRACAGE DE LIGNE

Il a lieu de refaire les lignes des chemins pavés et le lignage des stationnements municipaux. Le contrat a été alloué à la compagnie Marquage Traçage Québec pour effectuer des travaux de marquage suivant ;

Une ligne simple sur différents chemins

Deux traverses de piétons

Cases de stationnement

Stationnements handicapés

Défense de stationner

ACHAT DE LUMIÈRES DE RUE

Le conseil a acheté deux lumières DEL de rue de Ligne électrique FJS. Ces lumières seront installées par Hydro-Québec sur la rue Lepage-Vigneux

ENTENTE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GEORGES – RANG 5 ET RANG 6

Après entente entre les deux municipalités et pour la prochaine saison hivernale, la municipalité de Saint-Georges-de-Windsor fera le déneigement du Rang 5 entre la route 249 et la route de l'église. Le déneigement du Rang 6 entre la route de l'église à la route 249 sera effectué par la municipalité de Saint-Claude ;

VACANCES ESTIVALES

⇒ La directrice générale sera en vacances du 20 juillet au 3 août.

⇒ L'officier en bâtiment sera en vacances du 16 août au 30 août .

Merci de votre compréhension

Bon été à tous.

La fibre optique à la maison bientôt disponible!

Nous sommes heureux de vous apprendre que Cooptel installera sa fibre optique à la maison dans notre Municipalité. Les premiers branchements sont prévus pour le début de 2021.

Les citoyens souhaitant se prévaloir de cette offre recevront par la poste les informations quant au moment où le service sera disponible à leur adresse et pourront communiquer avec l'équipe du service à la clientèle de Cooptel pour toutes questions.



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE**

À la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Claude du 1^{er} juin 2020, tenue à huis clos, tel que décrété en raison du COVID-19 par l'arrêté ministériel no 2020-004 en date du 15 mars 2020 et par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, qui permet de le faire.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant des exigences concernant les séances qui devraient être en temps normal publiques. La municipalité a recours à la publication d'un enregistrement audio réalisé de la séance. Cette publication se retrouvera sur le site de la municipalité dans un délai raisonnable après la tenue celle-ci.

A laquelle étaient présent son honneur le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants:

Mme. Suzanne Vachon

M. Étienne Hudon-Gagnon

M. Yves Gagnon

M. Marco Scrosati

M. Yvon Therrien

Mme. Lucie Coderre

DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS 2019

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 CM.

Projets	2019 (\$)
Réfection de chemins (rangs 7 et 8, chemin Lacroix)	71 848
Système d'alarme et génératrice	41 211
Réfection rang 9 et chemin Grande-Ligne	20 995
Jeux et entrée électrique parc Pointe-Marchand	14 757
Bornes de recharge électriques	13 885
Réfection du Rang 8Sommaire des acquisitions d'immobilisations	13 575
Prolongement réseau égout	10 938
Radios service de voirie	8 141
Scellement de fissures et glissières	7 853
Équipement de bureau	5 772
Équipements service incendie	5 452
Total des acquisitions d'immobilisations	214 427

EXTRAIT CONFORME

Sous réserve de l'approbation du libellé final lors de la prochaine séance du conseil.

CERTIFIÉ CE 8 juin 2020

France Lavertu
Directrice générale

Directrice générale

Nouvelle campagne de sensibilisation de la Société de l'assurance automobile du Québec SVP, partageons la route

Québec, le 15 juin 2020. – Avec le déconfinement et la reprise graduelle des activités économiques et sociales, les Québécois seront nombreux à circuler de nouveau sur nos routes. Aussi, la Société de l'assurance automobile du Québec lance une campagne sur le partage de la route pour sensibiliser les usagers vulnérables ainsi que les conducteurs à l'importance de respecter les règles de circulation et de se montrer courtois les uns envers les autres.

- Période couverte : du 15 juin au 9 août 2020
- Thème : « SVP, partageons la route. »
- Principaux médias :
 - Télé et webtélé
 - Radio
 - Affiches dans les abribus, à Montréal et à Québec
 - Médias sociaux (notamment des capsules vidéo)

Les détails de la campagne sont disponibles dans le site Web de la SAAQ.

Citations :

« Les événements des derniers mois nous ont amenés à modifier nos habitudes sur la route. Avec la reprise graduelle des activités, il convient de rappeler les bons comportements à privilégier, que vous vous déplaçiez en voiture, en camion, en moto, à vélo ou à pied. Tous les usagers doivent agir avec prudence et respect afin de se protéger les uns les autres. »

François Bonnardel, ministre des Transports et ministre responsable de la région de l'Estrie

« Depuis le début de la pandémie, nous avons tous fait des efforts pour assurer notre protection ainsi que celle de nos proches. Il faut maintenir nos bonnes habitudes sur la route! En affichant des comportements sécuritaires, nous pouvons éviter les conflits et les accidents. Faisons preuve de courtoisie, partageons la route. »

Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction de la Société de l'assurance automobile du Québec

RAPPEL DES BONNES PRATIQUES

Comme conducteur, il faut :

- faire preuve de prudence à l'égard des piétons, des cyclistes et des motocyclistes parce qu'ils sont vulnérables;
- respecter la signalisation et la priorité des usagers vulnérables aux intersections et aux passages pour piétons;
- prévoir la présence d'usagers vulnérables, surtout aux intersections et aux passages pour piétons.

Comme motocycliste, il faut :

- être visible;
- être vigilant, notamment aux intersections;
- se tenir à une distance sécuritaire des autres véhicules;
- respecter les limites de vitesse;
- adapter sa vitesse en fonction de la circulation, de la météo et de l'état de la chaussée;
- avoir un comportement prévisible;
- signaler ses intentions et éviter les changements de voie subits et les accélérations brusques.

Comme piéton ou cycliste, il faut :

- respecter la signalisation;
- traverser aux intersections. Si l'on est piéton, il est aussi possible d'emprunter les passages pour piétons;
- vérifier la circulation avant de traverser (à gauche, à droite, à gauche et à l'arrière);
- être visible et prévisible en tout temps;
- utiliser le trottoir qui borde la chaussée, si l'on est piéton. S'il n'y a pas de trottoir, circuler au bord de la route ou sur l'accotement;
- circuler aussi près que possible de la bordure ou du côté droit de la chaussée, ou encore sur l'accotement, si l'on est à vélo. Toujours se déplacer dans le même sens que la circulation.

Bilan partiel 2020

Les données du bilan partiel sur les victimes d'accidents, qui couvre les mois de janvier à avril 2020, sont maintenant disponibles.

On note une augmentation des décès de 20 %, ceux-ci étant passés de 69 en 2019 à 83 en 2020. Ce nombre est similaire à la moyenne des cinq années précédentes.

- En ce qui concerne les victimes blessées gravement ou légèrement, les taux de janvier à avril 2020 montrent une diminution par rapport à 2019 ou à la moyenne 2015-2019.
- Chez les blessés graves, on observe une diminution de 20 %, ce qui représente 238 blessés en 2020 par rapport à 301 en 2019.
- Quant aux blessés légers, la baisse est encore plus forte, soit de 35 %, le nombre étant de 6 702 en 2020 par rapport à 10 260 en 2019.

Lien connexe :

Courtoisie et partage de la route

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/comportements/courtoisie-partage-route/>

**Société de l'assurance
automobile**

Québec



Chronique de l'inspecteur

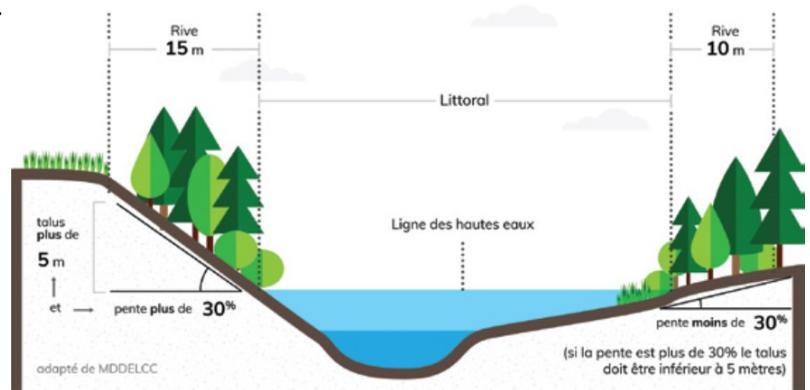
Chronique de l'inspecteur – Bande riveraine

La rive est la bande de terre qui borde un cours d'eau ou un lac et qui s'étend vers l'intérieur des terres, à partir de la ligne des hautes eaux. Selon le terrain, elle peut avoir une largeur de 10 mètres, ou de 15 mètres.

Toute intervention de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres est interdite sur l'ensemble de la rive.

Dans la rive, certains travaux sont permis seulement s'ils ont été autorisés par la municipalité. Les voici:

- Un sentier et un escalier d'accès au plan d'eau d'une largeur de 1 mètre
- La coupe des arbres morts, dépérissant, ou endommagés
- La réparation et l'entretien des constructions et ouvrages existants
- L'agrandissement d'une construction existante sans empiéter davantage dans la rive



- L'addition d'un espace ouvert (balcon, terrasse) à 5 mètres de la ligne des hautes eaux
- L'aménagement pour les traverses de cours d'eau
- Les puits individuels
- La reconstruction ou l'élargissement d'une route existante
- Une ouverture maximale de 5 mètres lorsque la pente de la rive est inférieure à 30%

N'OUBLIEZ PAS : Toute construction, tout ouvrage et tous travaux sur la rive ou le littoral doit faire l'objet de l'émission préalable d'un certificat d'autorisation par l'inspecteur en bâtiment.

Jennifer Bergeron, officier bâtiment

819-845-7795 #2

officier@st-claude.ca

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES RIVERAINS

Pendant l'été, j'irai faire une tournée des terrains riverains afin de vérifier l'état des bandes riveraines, et de faire un plan d'action afin de protéger les berges de notre lac.

Jennifer Bergeron, officier bâtiment

819-845-7795 #2

officier@st-claude.ca

VIDANGE FOSSE SEPTIQUE – SECTEUR RURAL

En 2020, la municipalité effectuera la vidange des fosses septique du secteur RURAL comprenant : Route 249, Rang 9, Rang 8 (entre 632 et 214), Rang 7, Rang 6, Rang 5, chemin Laplante, chemin Plante, chemin St -Cyr, chemin Goshen, chemin Grande-Ligne, chemin Lacroix, chemin Marcotte, route de l'Église, rue Gérard, rue Daniel.

Vous recevrez par la poste, deux semaines avant la venue de l'entrepreneur, une lettre vous avisant de dégager vos couverts de fosses septique.



NOUVEAUTÉ-VIDANGE SÉLECTIVE

Cette année, nous offrons la chance aux citoyens de s'inscrire afin d'avoir une vidange sélective lors du passage de l'entrepreneur. **Vous devez vous inscrire via l'inspecteur en bâtiment avant le 15 août 2020.**

Mais, qu'est-ce qu'une vidange sélective?

À l'aide d'une pompe munie d'un filtre, l'eau présente dans les deux parties de la fosse est aspirée et envoyée au camion dans un petit réservoir temporaire, généralement situé à l'avant et de capacité limitée à une fosse. Des analyses ont démontré que l'eau filtrée contient moins de 3 % de matières solides. Ensuite, les boues sont pompées dans le réservoir principal du camion. Une vérification est également effectuée dans la partie de la fosse contenant le liquide dans le cas où de la boue ou des matières flottantes s'y retrouveraient, **d'où l'importance de bien dégager les deux couvercles**. Pour terminer, l'eau filtrée est remise dans la fosse. Après 2 ou 3 jours, le niveau de la fosse sera revenu à son niveau d'origine (égal à la sortie vers le champ d'épuration) et la circulation de l'eau reprendra son cours normal.

Les avantages de la vidange sélective:

La remise des bactéries contenues dans l'eau filtrée dans la fosse permet à celle-ci de reprendre rapidement le processus de décomposition et de décantation des boues

Le volume des boues à traiter moins élevé

Le nombre de vidanges par camion plus élevé permet de diminuer la consommation de carburant

Le système de pompage utilisé dans les nouvelles technologies (ex. : Bionest) se remet rapidement en marche, car de l'eau est déjà disponible dans la fosse

Nouvelles



ACTION SPORT VÉLO DE WINDSOR ET DE VALCOURT : DE BONNES RAISONS D'ENCOURAGER UNE ENTREPRISE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Pour la stabilité : Action Sport Vélo est en action depuis 2005

Pour l'humain et l'entraide : Action sport vélo favorise le développement de l'employabilité d'individus via un plateau de travail :

plus de 200 personnes sont passées par notre organisme via le plateau de travail.

Pour l'environnement : Action Sport Vélo permet à des vélos et à d'autres articles de sport d'éviter les sites d'enfouissement :

1 700 vélos ont été remontés et bénéficient d'une 2^e vie;

138 700 lbs est la quantité d'acier et d'aluminium recyclés depuis les débuts d'Action Sport Vélo.

Pour la santé : Action Sport Vélo favorise l'activité physique

Pour l'accessibilité : Action Sport Vélo permet la mobilité à faible coût pour tous les budgets

Pour l'achat local : Action Sport Vélo existe dans deux municipalités du Val-Saint-François

Pour son originalité : Action Sport Vélo est l'une des rares entreprises de ce genre au Québec

Pour la variété des services : Action Sport Vélo vous offre la restauration, la récupération (don), la réparation, l'entretien et la vente de vélos

Action Sport Vélo facilite vos achats! Nous acceptons l'argent comptant, la carte de débit et la carte de crédit dans nos deux boutiques (Valcourt et Windsor). Service courtois, chaleureux et professionnel!

Windsor : 203, rue Saint-Georges
Valcourt : 833, rue Saint-Joseph

Bonnes habitudes à prendre

*Choisissez des détergents biodégradables, sans phosphate et sans chlore. Marques sans phosphate : Attitude, BioVert et Nettoyants Lemieux (marques québécoises), Diamond Brite / EcoSense, Ecover, Nature Clean, etc.

*Réduisez de moitié la quantité de savon ou de détergent suggérée par le fabricant. Bien souvent, vous pouvez obtenir d'aussi bons résultats. Faites l'essai pour déterminer la quantité dont vous avez réellement besoin.

*Conseil pour la machine à laver : mettez d'abord le détergent et faites couler l'eau avant d'ajouter les vêtements.

*Évitez de faire plusieurs brassées consécutives et d'envoyer à la fosse beaucoup de liquide en même temps.

*Faites fonctionner le lave-vaisselle uniquement lorsqu'il est rempli afin d'économiser l'eau et l'énergie.

*Favorisez les détergents concentrés

*Posez une petite passoire dans votre évier afin d'emprisonner les résidus de nourriture lorsque vous rincez la vaisselle (jetez ces déchets à la poubelle ou, mieux encore, compostez-les). Ces déchets sont une source de phosphore.

*Ne versez jamais de graisse dans les drains.

*N'utilisez pas de broyeur à déchets.

*Créez vos propres nettoyants écologiques à l'aide d'ingrédients dans votre placard.



STATION D'ÉPURATION : COLORIMÈTRE DE PHOSPHORE

- Un colorimètre permettrait de mesurer adéquatement le dosage pour le traitement de phosphore.

REDUIRE LES REJETS DE PHOSPHORE pour la station d'épuration et le lac Boissonneault

Il est indispensable de réduire les rejets de phosphore en vue d'améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau et/ou pour une meilleure performance de traitement des eaux usées à la station d'épuration.

Que pouvez-vous faire pour contribuer?

Tout le monde peut s'adonner à des activités de réduction du phosphore.

Voici quelques idées :

*Compostez vos restes alimentaires au lieu de vous servir d'un broyeur. Le fait d'éviter la présence d'aliments dans les usines de traitement des eaux usées contribue à réduire l'apport d'éléments nutritifs.

*Vérifiez l'apport de phosphore dans votre utilisation de savon.

*Faites inspecter votre fosse septique régulièrement et assurez-vous qu'elle est utilisée et entretenue correctement.

MESURES DE SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES À VOS CITOYENS

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19, une forte augmentation des ventes de piscines résidentielles pour la prochaine saison estivale a été constatée. Il est plus que jamais nécessaire de faire un rappel des règles de sécurité en vigueur pour toutes les nouvelles installations de ce type d'équipement au Québec.

La campagne « **Je sécurise ma piscine, c'est ma responsabilité** » en lien avec son Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Comme pour l'an dernier, l'objectif principal est de rappeler les règles de sécurité minimales à respecter pour toutes nouvelles installations de piscines résidentielles au Québec. Ces normes, établies par le Règlement, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les enfants. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se trouve à l'eau.

Entre autres, le Règlement stipule :

- que toute nouvelle piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 m, pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade;
- que toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- que toute terrasse adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Par ailleurs, rappelons que pour toute demande de construction, d'installation ou de remplacement d'une piscine ou pour l'érection d'une construction y donnant l'accès ou en y empêchant l'accès, un permis municipal est obligatoire.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à M. Marc-André Rheault, responsable du projet à la Direction des communications, à marc-andre.rheault@mamh.gouv.qc.ca ou au 418 691-2015, poste 83585.

La saison estivale étant maintenant à nos portes, de nombreux plaisanciers sont prêts à utiliser leurs embarcations et naviguer sur les différents plans d'eau du Québec. Les patrouilleurs nautiques de la Sûreté du Québec, qui voient à la sécurité des plaisanciers, seront à nouveau présent cette saison pour veiller à la sécurité de tous.

Dans le contexte actuel de la Covid-19, en plus d'effectuer vos sorties sur l'eau dans le respect des mesures de préventions recommandées par la Santé publique. <https://www.quebec.ca/gouv>, vous devez vous assurer d'avoir à bord tout le matériel de sécurité nécessaire prévu par la loi selon le type d'embarcation que vous possédez. Pour avoir la liste complète, consultez le site de la Loi sur la marine marchande.

Prêt à prendre la voie navigable? Afin que la pratique de vos activités nautiques s'effectue en toute sécurité, la Sûreté du Québec tient à vous rappeler quelques informations importantes.

Le saviez-vous?

75 % des victimes en 2019 ne portaient pas de VFI

Il y a consommation d'alcool dans 31 % des incidents mortels survenus en 2019

Sur l'eau, une consommation en vaut 3

(Source : Société de sauvetage)

Vêtement de flottaison individuel (VFI)

Chaque année, le non-port du VFI est le facteur contributif le plus important lors d'événements nautiques mortels. Le capitaine doit transporter un VFI approuvé et de la taille appropriée pour chaque personne à bord de l'embarcation. Le port du VFI est vraiment essentiel et fera assurément une différence en cas d'incident. Il est fortement recommandé de le porter en tout temps.

La consommation d'alcool et drogues

Le deuxième facteur contributif aux événements nautiques mortels est la capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux. Il faut se rappeler que les effets sont intensifiés avec l'ajout du soleil, les mouvements de l'embarcation et la fatigue. La capacité du capitaine à conduire l'embarcation s'en voit donc conséquemment réduites. Ces comportements vous mettent à risques ainsi que les autres usagers, en plus de vous exposer à des accusations en vertu du Code criminel.

En tout temps la Sûreté du Québec vous incite à la prudence dans le respect des différentes règles entourant la navigation de plaisance, dont les obligations, en vertu de la Loi sur la marine marchande et les recommandations de transport Canada.

<https://www.tc.gc.ca/fra/securitemaritime/desn-bsn-menu-1362.htm>

Contribuons ensemble à ce que tout le monde revienne à quai en toute sûreté.

Service des communications et de la prévention

Sûreté du Québec

www.sq.gouv.qc.ca

Produits et Services

La municipalité désire créer une liste de personnes disponibles pour faire des travaux manuels en tout genre (travaux de jardinage, de rangement, entretien de terrain, etc.)

Si vous êtes intéressés à donner votre nom pour offrir vos services, vous pouvez communiquer auprès de la municipalité au 819 845-7795, poste 3



Encourageons les artisans d'ici!

C'est fou l'art

Atelier-Boutique de foulards de soie
peints à la main

Danielle Paquet

Sur rendez-vous : 819-200-4258

119, chemin St-Pierre

Cestfoulard@hotmail.ca



Miellerie DMG

Martin Gauthier

St-Georges-de-Windsor

819 845-1414



Esthétique Baie Boissonneault

Vickie Bibeau

65, chemin St-Pierre

819-349-2151



Couturière d'expérience

Guyline Saurette

591, rang 7

819-446-4167



Naturessence

Jean Chapdelaine

646, rang 6

819-845-5803

www.naturessence.qc.ca



LOISIRS

Projection de film à l'extérieur

Venez profiter du beau temps en famille et entre amis!

QUAND: Vendredi 17 juillet 2020, vers 20h45
(le film débute aussitôt qu'il fait noir!)

Vendredi 21 août 2020 vers 20h45
(le film débute aussitôt qu'il fait noir!)

OÙ: Parc de l'Église (près du 295 route de l'Église)

Apportez vos chaises, doudous et grignotines!

Afin d'assurer la sécurité de tous, la distanciation sociale devra être respectée pour toute la durée de l'événement.



En avant (17 juillet)

Ouverture de la cantine du terrain de balle

La municipalité est heureuse d'annoncer l'ouverture de la cantine durant la balle.

Elle sera ouverte les lundi, mardi et mercredi de 17h45 à 21h.

